

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/05

Comptes communaux et prestations de la Municipalité : quelle analyse ?

Le Conseil communal entend mener cette analyse à l'interne de l'administration. Il compte sur la collaboration de tous les employés et principalement sur l'initiative des chefs de service.

A ce jour, le Conseil communal doit reconnaître que l'opération est plus complexe qu'il ne le pensait. En effet, il constate que certains secteurs de l'administration communale sont persuadés qu'ils ne peuvent modifier leur manière de fonctionner et que toutes leurs prestations sont prioritaires. D'autres, en revanche ont entamé une réflexion à ce sujet et fait des propositions.

Par conséquent le Conseil communal entend reprendre la démarche dans le cadre de l'élaboration du budget 2006 en vue d'apporter des améliorations dans le fonctionnement de chaque service.

Le Conseil communal estime primordial qu'une administration, qui se veut moderne, examine régulièrement les prestations fournies à sa population.

De plus, dans la période difficile que les finances traversent, il est opportun d'analyser la nécessité de maintenir certaines prestations avant d'envisager une augmentation de la quotité.

Cette dernière solution semble être malheureusement inévitable si le but des analyses de prestations n'est pas atteint rapidement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 septembre 2005